

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 3 avril 2019

Président	: M. Yanick	HESS
Secrétaire	: Mme Céline	MORIER
Scrutateurs	: M. Benoît	RUCHET
	M. Ihab	AL JUNDI
Huissier	: M. Jean-Michel	TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 3 avril 2019 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2019

2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement

2.1 de Mme Obicna Huber (Les Verts), démissionnaire.

3. Nominations

3.1 d'une ou d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de Mme Obicna Huber (Les Verts), démissionnaire ;

3.2 d'une scrutatrice ou d'un scrutateur, en remplacement de Mme Obicna Huber (Les Verts), démissionnaire.

4. Communication du Bureau notamment sur la composition

4.1 de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Emmanuel Gétaz : « Centre de congrès de Montreux, vers le OUI ». (Date de la commission : le lundi 6 mai 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

5. Correspondance

6. Communications de la Municipalité

7. Motions, postulats et interpellations déposés

8. Rapports des commissions

8.1 sur le préavis No 07/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 184'000.-, au maximum, pour la construction d'un ascenseur, pour les personnes à mobilité réduite, dans le pavillon scolaire du collège de Chernex. (Rapp : Mme Sandra Genier) ;

8.2 sur le préavis No 08/2019 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 345'000.- au maximum pour le financement de la réalisation de préaux couverts pour les collèges de Brent, Chailly, Chernex, Clarens-Gare, Etraz, Glion, Vernex et Vinet et réponse au postulat « Pour valoriser nos parcs, préaux d'école et squares et autres espaces publics afin de permettre une densification urbaine harmonieuse » de M. Yann Krebs). (Rapp :

M. Tal Luder) ;

- 8.3 sur le préavis No 09/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 520'000.- au maximum, pour le financement des travaux d'entretien des toitures des chalets d'alpage des Pontets, de Chergny, de la Montagne d'Amont, ainsi que du chalet locatif des Grésalleys Forestier. (Rapp : M. Alexandre Staeger) ;
- 8.4 sur le préavis No 10/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 240'000.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour des actions de biodiversité en forêt. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;
- 8.5 sur le préavis No 11/2019 relatif à l'octroi de CHF 710'000.- TTC au maximum, pour la réalisation d'améliorations de la desserte forestière, sous déduction des subventions à recevoir de CHF 497'000.- au maximum. (Rapp : M. Jean-Marc Forclaz).
- 8.6 sur le préavis No 12/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 700'000.00 au maximum pour le parking du Marché comprenant l'installation d'un système de détection d'occupation des places de parc, la rénovation du marquage au sol, des barrières automatiques et des bornes d'accès de l'entrée "Grand-Rue", de la vidéosurveillance et de la ventilation de la loge ainsi que la reconstruction de l'ascenseur. (Rapp : M. Romain Pilloud) ;
- 8.7 sur le rapport No 06/2019 en réponse aux postulats de Messieurs les Conseillers communaux, concernant les objets suivants : « Trafic » de M. Bernard Gret, (prise en considération le 30 janvier 2008), « Une nouvelle vision de la ville / nouvel espace de vie et d'activité », de M. Jean-Marc Forclaz, (prise en considération le 8 mars 2006), « Pour Montreux, réagir aujourd'hui c'est penser demain », de M. Christophe Privet, (prise en considération le 8 décembre 2010), « La sécurité routière et la convivialité au village de Glion », de M. Anthony Huys, (prise en considération le 28 mai 2008), « Chailly : axe de transit ou village agréable à vivre », de M. Patrick Aubort, (prise en considération le 6 octobre 2010), « Traversée de Clarens par la rue du Lac : « entre incohérence et incompréhension », de M. Daniel Manzini, (prise en considération le 11 novembre 2015), « Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey : un giratoire à la hauteur de l'hôtel de Chailly », de M. Daniel Manzini, (prise en considération le 22 mars 2017), et à la pétition de l'association des intérêts de Glion AIG en faveur des zones avec vitesse limitée à 30 km/h, (prise en considération le 16 mars 2001). (Rapp : M. Olivier Blanc).

9. Développement(s) des motions et des postulats

- 9.1 Postulat de M. Romain Pilloud : « Des femmes et des jeunes au chevet du système de milice » ;
- 9.2 Postulat de Mme Irina Gote demandant d' « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux. »
- 9.3 Postulat de M. Olivier Raduljica « Inventaire et sécurisation raisonnable »

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Yanick Hess déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. Le Président

Je salue la Municipalité in corpore, ainsi que le public et les représentants de la presse.

J'invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal et souhaite des débats sereins.

L'assemblée a été convoquée dans les délais et sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 91 conseillers sont présents. Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est ouverte.

Présences

91 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence :

MM. François Cardinaux, Julien Chevalley, Emmanuel Gétaz, Armin Gote, Daniel Meillaud, Christophe Privet, Bernard Schmid, Christian Vernier.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2019

M. le Président

Concernant le PV du 6 mars 2019, quelqu'un a-t-il des modifications à y apporter

Le Procès-verbal et accepté à l'unanimité.

Merci à Madame Céline Morier pour son PV.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT

2.1 de Mme Obicna Huber (Les Verts), démissionnaire.

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Mme Béatrice Tisserand en remplacement de Madame Obicna Huber (VERTS), démissionnaire.

Il a été procédé à l'élection de Mme Béatrice Tisserand conformément à l'art. 67 LEDP.

M. le Président

J'invite Madame Tisserand à venir devant le pupitre et à l'assemblée de se lever.
Lecture de l'article 6.

Madame Béatrice Tisserand est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. Yanick Hess les félicite pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATIONS

3.1 d'une ou d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de Mme Obicna Huber (Les Verts), démissionnaire ;

M. le Président

Pour le remplacement de Mme Obicna Huber, y a-t-il une proposition du groupe des VERTS ?

M. Yves-Laurent Kundert

Le groupe des Verts vous propose la candidature de Mme Anne Saito
Il n'y a pas d'autre proposition.

M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

C'est à l'unanimité que Mme Anne Saito est élue à la commission des Finances.
Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

3.2 d'une scrutatrice ou d'un scrutateur, en remplacement de Mme Obicna Huber (Les Verts), démissionnaire.

M. le Président

Pour le remplacement de Mme Obicna Huber, y a-t-il une proposition du groupe des VERTS ?

M. Yves-Laurent Kundert

Le groupe des Verts vous propose la candidature de Mme Livia Balu.
Il n'y a pas d'autre proposition.

M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

C'est à l'unanimité que Mme Livia Balu est élue scrutatrice.
Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

4. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

<p>4.1 de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Emmanuel Gétaz : « Centre de congrès de Montreux, vers le OUI ». (Date de la commission : le lundi 6 mai 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).</p>
--

Présidence PLR : M. Claude-Pascal Gay

Membres : Mme Geneviève Brunner

MM. Bassam Degerab, Florian Despond, Emmanuel Gétaz, Angelo Giuliano, Tal Luder, Claudio Mammarella, Romain Pilloud, Michel Zulauf

5. CORRESPONDANCE

M. le Président

Nous avons reçu un courrier de M. Gilles Marco, je les transmets au greffe pour ceux qui veulent le consulter.

Nous avons reçu 3 lettres de démission, celle de Mme Obicna Huber dont la remplaçante a été élue aujourd'hui, de M. Edgard Schneider et de M. Heinz Shoeneich.

Mme Christine Menzi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Monsieur Edgar Schneider a toujours été excusé et c'est pour des raisons de santé qu'il n'a plus pu être présent au Conseil.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité nous a transmis 5 communications relatives :

- à la nouvelle procédure en matière de naturalisations, notamment pour la phase communale ;
- à la nouvelle convention relative aux frais de locaux et au financement du Conservatoire ;
- à l'exploitation de piscines extérieures de Brent de la Foge ;
- au financement de l'entretien courant des ouvrages lacustres suite au report des travaux du réaménagement du port du Basset ;
- au nouveau règlement concernant les ports publics du Basset et de Territet et aux pontons et autres ouvrages situés sur le littoral.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Trois postulats ont été déposés pour cette séance, ils seront développés au point 9. Il s'agit de :

- 9.1 « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux » de Mme Irina Gote
- 9.2 « Des femmes et des jeunes au chevet du système de milice » de M. Romain Pilloud.
- 9.3 « Inventaire et sécurisation raisonnable » de M. Olivier Raduljica

Six interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Déploiement de la 5G, sommes-nous sur la même longueur d'onde ? » de Mme Jessica Ruedin
2. « Grève nationale des femmes pour l'égalité - 14 juin 2019 : Quels droits pour les employées de l'administration communale, des services communaux et intercommunaux, ainsi que des associations et fondations de commune dans lesquelles participe Montreux ? » de Mme Andrea Gremaud
3. « L'avenir de la piscine de Brent » de M. Florian Chiaradia
4. « Interpellation sur le « littering », en particulier sur les mégots de cigarettes » de Mme Ida Rodman
5. « Interpellation au sujet des mesures que la Municipalité envisage de prendre après l'annulation par le Conseil d'Etat de la votation du 10 février 2019 » de M. Olivier Blanc
6. « La Municipalité souhaite-t-elle la disparition de l'établissement de restauration Le Contretemps à Territet ? » de M. Vincent Haldi

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1 sur le préavis No 07/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 184'000.-, au maximum, pour la construction d'un ascenseur, pour les personnes à mobilité réduite, dans le pavillon scolaire du collège de Chernex. (Rapp : Mme Sandra Genier) ;

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Mme Sandra Genier

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 07/2019 de la Municipalité du 8 février 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 184'000.00, au maximum, pour la construction d'un ascenseur, pour les personnes à mobilité réduite, dans le pavillon scolaire du collège de Chernex.
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction d'un ascenseur, pour les personnes à mobilité réduite, dans le pavillon scolaire du collège de Chernex ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 184'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir, sur 20 ans, cet investissement par le compte de fonctionnement No 352.04.3313 ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 85 oui, 0 non, 5 abstentions.

8.2 sur le préavis No 08/2019 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 345'000.- au maximum pour le financement de la réalisation de préaux couverts pour les collèges de Brent, Chailly, Chernex, Clarens-Gare, Etraz, Glion, Vernex et Vinet et réponse au postulat « Pour valoriser nos parcs, préaux d'école et squares et autres espaces publics afin de permettre une densification urbaine harmonieuse » de M. Yann Krebs). (Rapp : M. Tal Luder) ;

La discussion est ouverte.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une petite modification protocolaire, il faudrait modifier sur le site et le rapport, que Monsieur Corbaz était absent excusé contrairement à l'indication qui figure sur le rapport.

M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Après les travaux de la commission, je continue à penser que le projet qui nous est soumis est inutile. Je ne conteste pas que les enfants aient besoin de se dépenser physiquement et que ce soit important qu'ils puissent sortir pendant la récréation. Cependant, si la proposition est de s'agglutiner à raison de 2 par mètre carré sous des couverts qui ne protègent efficacement de la pluie que s'il pleut droit, pour reprendre l'expression du rapport de la commission, le but recherché, de permettre aux enfants de se dépenser, même en cas de forte pluie, ne sera pas atteint.

Le cas de Glion est un peu différent puisque le couvert doit aussi servir pour des manifestations, c'est dans ce sens que j'ai déposé en commission, un amendement proposant de conserver uniquement le couvert de Glion.

Cependant force est de constater que l'aménagement proposé est peu esthétique et qu'il déparerait quelque peu le collège de Glion.

Nous ne pouvons que souhaiter que la commune cherche une meilleure solution pour ce bâtiment.

Je renonce à déposer l'amendement que j'ai déposé en commission. Je me contenterai de voter non et je vous invite à faire de même.

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Chères et chers collègues,

Une bonne majorité du groupe socialiste vous invite à refuser les conclusions du rapport. En effet, ce préavis municipal ne nous donne pas entière satisfaction. S'il répond correctement aux recommandations cantonales en matière de couvert dans les préaux scolaires, plusieurs éléments laissent notre groupe dubitatif.

Est-ce un sentiment de manque d'ambition ?

L'esthétisme discutable ?

L'utilité jugée par certains comme relative ?

Certainement un petit peu de tout cela.

Il ne s'agit pas là de s'opposer pour s'opposer à un investissement pour le bien-être des enfants de nos écoles, mais bien d'être critiques sur un objet qui ne nous a pas convaincu et dont les montants sont tout de même conséquents.

Par ailleurs, une petite majorité du groupe socialiste soutiendra l'amendement, s'il est redéposé, de M. Tal Luder, jugeant que le préavis municipal ne répond pas au postulat déposé par M. Krebs en 2011.

Nous encourageons ainsi la Municipalité et ses services à retravailler sur un nouveau projet pour l'ensemble des préaux concernés par le présent sujet.

Merci de votre attention.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Ainsi que je l'indique dans mon rapport, la réponse au postulat de M. Yann KREBS telle qu'elle nous est présentée ne me satisfait pas.

La quasi-totalité du rapport-préavis traite de la réalisation des préaux couverts, et en fin de document, nous trouvons la réponse à un postulat pris en considération en février 2011, soit il y a plus de... 8 ans tout de même ! je maintiens que ce n'est pas une manière très élégante de traiter les postulats des conseillers qui prennent de leur temps pour la recherche d'informations et la rédaction de leurs propositions afin de nous les exposer. Le postulat fait partie des outils mis à notre disposition, et c'est un bien démocratique qu'il faut respecter.

Je reprends les déclarations d'un des commissaires, et je rejoins totalement son avis lorsqu'il dit que ce n'est pas dans l'esprit du règlement du Conseil que de découper les réponses aux postulats et de les placer comme des pièces d'un patchwork à l'intérieur de plusieurs rapports séparés.

C'est pourquoi je dépose un amendement dont je vous lis la teneur :

Amendement :

Supprimer le point 6. Des conclusions

Modifier le titre du rapport-préavis 08/2019 afin qu'il corresponde à la modification.
Le nouveau titre devient :

« à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 345'000.- au maximum pour le financement de la réalisation de préaux couverts pour les collèges de Brent, Chailly, Chernex, Clarens-Gare, Etraz, Glion, Vernex et Vinet. »

Si mon amendement est accepté, j'accepterai le préavis mais si ce n'est pas le cas, je refuserai le préavis.

M. le Président

Je tiens à informer le Conseil que lorsque la Municipalité indique dans les conclusions qu'elle répond à une motion, un postulat, elle peut aller dans le sens du motionnaire, du postulant ou pas. Cela veut dire qu'elle a répondu.

Si nous prenons en compte l'amendement de M. Luder, je doute qu'il soit recevable au niveau de la préfecture par la suite.

Dans les faits même si vous estimez que ce rapport ne réponds pas à ce que demandait M. Yann Krebs, n'importe quel conseiller communal de Montreux pourrait redéposer une motion pour aller plus loin, mais il faut rester conscient qu'une réponse a été apportée au postulat de M. Krebs.

Mme Suzanne Lauber Fürst

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme vous tous, nous avons discuté lundi. Nous avons estimé que l'esthétique ne nous convenait pas vraiment et parlé de la question des récréations des enfants à l'extérieur. Finalement nous avons décidé d'accepter ce préavis pour les enfants, mais au vu des arguments de nos collègues, je pense que Montreux libre ne votera pas oui comme convenu lundi et laisse la liberté de vote à ses membres.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En acceptant cet amendement nous ne mettons pas en danger le projet des préaux et cela permettrait d'avoir une réponse séparée. J'ai entendu vos arguments concernant la préfecture et comme je ne suis pas sûr que cela se déroulera de cette manière, je maintiens mon amendement.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Concernant l'amendement, la Municipalité tient à rappeler deux éléments qui figurent dans le rapport et qui ont été expliqués en commission. Nous ne prétendons pas répondre par ce projet de couverture des préaux à l'ensemble du postulat. Il s'agit de l'ensemble des réalisations précédentes dans le cadre de différents préavis et de l'ensemble des mesures prises par la Municipalité et le Conseil communal qui font qu'aujourd'hui la Municipalité considère que ce postulat a eu une réponse complète que nous finalisons avec le préavis actuellement soumis à discussion.

Je peux comprendre votre réaction, soit de dire que la Municipalité ne répond pas à ce postulat parce qu'elle ne fait que des préaux couverts et que le postulat était plus large que cela. La Municipalité vous informe qu'il s'agit de la dernière couche des réponses et nous rappelons dans le rapport-préavis, l'ensemble des mesures qui ont déjà été prises et des démarches entreprises par la Municipalité et ses services pour valoriser, à la fois les préaux scolaires et l'ensemble des espaces publics.

C'est l'ensemble de ces mesures qui doit être pris en considération par votre autorité dans le cadre de la réponse au postulat, et pas simplement le projet de ce préavis. Ce serait effectivement abusif, de dire que ce sont juste les couverts proposés qui nous font estimer avoir répondu complètement au postulat.

M. Pierre André Spahn

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cet amendement me pose un problème, changer le titre d'un préavis par amendement, il me semble que c'est une grande première dans le cadre de ce Conseil, je n'ai jamais vu ni entendu une chose pareille. Il me semble que le titre d'un préavis « est propriété de la Municipalité ».

Je ne vois pas sous quelle juridiction et selon quelle règle, nous pourrions changer le titre de ce préavis.

Je vous invite à rejeter cet amendement, d'autant plus que selon ce que vient de dire M. le Président, il n'est pas juridiquement recevable.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Spahn, l'objet est effectivement propriété de celui qui le dépose et le présente, donc la Municipalité, mais elle peut le modifier jusqu'au dernier moment du vote, comme ça a été le cas pour le titre du 2m2c. Je pense que c'est faisable.

Vu qu'il n'y a pas d'unité de matière, nous ne pouvons pas supprimer le point 6 en laissant le titre répondre à un postulat qui n'existe plus, c'est pour cela que je demande un document séparé et que nous ne traitons que les préaux.

M. le Président

Je vous relis l'amendement

Amendement :

Supprimer le point 6. des conclusions

Modifier le titre du rapport-préavis 08/2019 afin qu'il corresponde à la modification.
Le nouveau titre devient :

« à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 345'000.- au maximum pour le financement de la réalisation de préaux couverts pour 10 les collèges de Brent, Chailly, Chernex, Clarens-Gare, Etraz, Glion, Vernex et Vinet. »

Je vous rappelle la position que j'ai annoncé précédemment, si nous acceptons cet amendement, la Préfecture n'acceptera pas nos conclusions.

L'amendement est refusé par 47 non 21 oui et 20 abstentions.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Sur le fond du préavis la Municipalité tient à rappeler qu'effectivement nous pourrions faire plus, moins cher etc.. mais elle arrive avec un projet qu'elle estime équilibré et bien ciblé par rapport aux différentes contraintes. Oui, ce sont des structures qui peuvent paraître inadaptées s'il pleut de travers. Ce n'est pas idéal, mais cela a le mérite de répondre à des attentes de la population et du Canton. Ce n'est pas une obligation, mais une recommandation et l'objectif de la Municipalité est d'y répondre. Nous n'avons pas voulu contester ou argumenter au sujet de la pertinence de ces recommandations cantonales, nous avons simplement considéré, suite à des remarques de parents d'élèves, que de trop nombreux préaux de notre commune manquent de couverts et nous essayons de pallier ce problème en respectant les recommandations du Canton.

Sur la réalisation esthétique, soit de savoir si c'est beau ou non, il nous a paru opportun de contenir l'investissement nécessaire, d'où des structures légères avec une ambition architecturale modeste.

Un autre point à rappeler est qu'il est contraignant de mettre des couverts dans des préaux scolaires, sans poser des problèmes. Lors des récréations, les enfants doivent pouvoir courir le plus librement possible avec un minimum d'obstacles tout en ayant un maximum de visibilité pour les surveillants.

C'est pour cela que nous vous présentons, ce soir, un projet qui a nécessité différentes réflexions pour arriver à ce que nous estimons être un projet bien équilibré et adapté par rapport aux recommandations. Un projet aussi efficace que possible, à un coût que nous estimons raisonnable par rapport au nombre de préaux impactés.

Il existait d'autres possibilités, mais la Municipalité ne les a pas estimées aussi adaptées. La Municipalité vous recommande, en conclusion, d'accepter ce rapport-préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport-préavis No 08/2019 de la Municipalité du 15 février 2019 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 345'000.00 au maximum pour le financement de la réalisation de préaux couverts pour les collèges de Brent, Chailly, Chernex, Clarens-Gare, Etraz, Glion, Vernex et Vinet et réponse au postulat « Pour valoriser nos parcs, préaux d'école et squares et autres espaces publics afin de permettre une densification urbaine harmonieuse » de M. Yann Krebs
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la pose de modules couverts dans les collèges de Brent, Chailly, Chernex, Clarens-Gare, Etraz, Glion, Vernex et Vinet, tels que décrits dans le présent rapport-préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 345'000.00 au maximum, sous déduction de subventions à recevoir, à comptabiliser au Bilan dans le compte 9143 "bâtiments et constructions à amortir " ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 352.00.3312 sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet ;
6. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat « Pour valoriser nos parcs, préaux d'école et squares et autres espaces publics afin de permettre une densification urbaine harmonieuse » de M. Yann Krebs, pris en considération le 2 février 2011.

Le Conseil communal de Montreux refuse ces conclusions par 37 non, 35 oui, 18 abstentions.

8.3 sur le préavis No 09/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 520'000.- au maximum, pour le financement des travaux d'entretien des toitures des chalets d'alpage des Pontets, de Chergny, de la Montagne d'Amont, ainsi que du chalet locatif des Grésalleys Forestier. (Rapp : M. Alexandre Staeger) ;

La discussion est ouverte,

M. Florian Despond

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,
J'annonce que je me récusé pour ce vote, mon entreprise ayant été appelée à remplir des soumissions.

Mme Suzanne Lauber Fürst

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux libre soutiendra ce préavis, néanmoins nous nous posons une question, peut-être que l'expert qui se trouve au sein de notre Conseil peut nous renseigner concernant le recyclage ? Ce point n'était pas clair pour nous et si tout le monde à Montreux tient à ces tavillons, comment ce genre de déchets peut être valorisé ?

M. Florian Despond

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Les tavillons sont arrachés et réduits en petits morceaux, mais ils contiennent encore énormément de clous, c'est un recyclage difficile en général. Il nous est demandé de les faire évacuer par camion pour les faire incinérer à la SATOM. Si la Municipalité décide de les brûler sur place et de ramasser les clous c'est différent, mais pour l'instant il nous est demandé de les évacuer.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Alexandre Staeger

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 09/2019 de la Municipalité du 15 février 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 520'000.00 au maximum, pour le financement des travaux d'entretien des toitures des chalets d'alpage des Pontets, de Chergny, de la Montagne d'Amont, ainsi que du chalet locatif des Grésalleys Forestier
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien des toitures des chalets d'alpage des Pontets, de Chergny, de la Montagne d'Amont, ainsi que le chalet locatif des Grésalleys Forestier, tels que décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 520'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir, sur 30 ans, cet investissement par le compte de fonctionnement No 321.00.3312 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 89 oui, 0 non, 0 abstention et 1 récusé.

8.4 sur le préavis No 10/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 240'000.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour des actions de biodiversité en forêt. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

La discussion est ouverte,

Mme Anne Saito

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Verts de Montreux tiennent à exprimer leur satisfaction quant à ce préavis et encouragent la Municipalité à nous soumettre plus souvent ce type de projet que nous trouvons trop rare. Merci.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous voterons oui à ce préavis et pour répondre au vœu d'un des commissaires demandant plus de visibilité pour cette action, je pourrais transmettre cette demande à la CCO pour faire part du résultat de ces actions dans un article dans le prochain « vivre à Montreux ».

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Olivier Raduljica

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous propose de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 10/2019 de la Municipalité du 15 février 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 240'000.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour des actions de biodiversité en forêt
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les actions biodiversité en forêt décrites dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF240'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, complétées par une subvention du Parc naturel régional Gruyère-Pays d'En haut ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente 9139.092 ;
5. de comptabiliser les subventions dans le compte de recettes d'investissements du préavis ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 90 oui, 0 non, 0 abstention.

8.5 sur le préavis No 11/2019 relatif à l'octroi de CHF 710'000.- TTC au maximum, pour la réalisation d'améliorations de la desserte forestière, sous déduction des subventions à recevoir de CHF 497'000.- au maximum. (Rapp : M. Jean-Marc Forclaz).

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Jean-Marc Forclaz

Conclusion

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 11/2019 de la Municipalité du 22 février 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 710'000.- TTC au maximum, pour la réalisation d'améliorations de la desserte forestière, sous déduction des subventions à recevoir de CHF 497'000.- au maximum

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'amélioration de la desserte en forêt décrits dans le présent préavis
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 710'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir.
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser les subventions par le crédit du compte de préavis ;
5. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente 9139.082 ;
6. d'amortir cet investissement sous déductions du point 4 par le compte No 325.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 90 oui, 0 non, 0 abstention.

8.6 sur le préavis No 12/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 700'000.00 au maximum pour le parking du Marché comprenant l'installation d'un système de détection d'occupation des places de parc, la rénovation du marquage au sol, des barrières automatiques et des bornes d'accès de l'entrée "Grand-Rue", de la vidéosurveillance et de la ventilation de la loge ainsi que la reconstruction de l'ascenseur. (Rapp : M. Romain Pilloud) ;

La discussion est ouverte,

M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chères et chers collègues,

En ce qui concerne les membres qui sont notés « remplacé par » sur le préavis, n'ont pas été remplacés, il s'agit d'une erreur au moment de l'introduction des noms des commissaires sur le site du Conseil.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a 4 ans de cela, j'avais déposé une interpellation intitulée "publicité ou sécurité, ne tombons pas dans le panneau."

À la question de savoir si la Municipalité pouvait étudier la possibilité de peindre les marquages au sol en blanc sur fond rouge, Il m'avait été répondu à l'époque que cela semblait à priori exagéré.

Depuis, j'ai cependant pu constater avec satisfaction que, bien que ma proposition de coloration helvétique n'ait pas été suivie, le marquage a cependant bien été repeint sur un fond contrasté.

J'espère que la Municipalité pourra convaincre le propriétaire du parking privé côté Forum d'en faire de même, étant donné que le marquage au sol est quasiment invisible à certains endroits, notamment à certains "cédez-le-passage".

Toujours au sujet de mon interpellation, j'avais demandé s'il était possible de déplacer ou de supprimer certains panneaux publicitaires qui diminuaient la visibilité des véhicules venant par la droite à certains endroits. Ma collègue de groupe et commissaire m'a rapporté qu'il avait été question d'un réaménagement de certains panneaux et je souhaiterais que la Municipalité me renseigne à ce propos.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité ne peut pas clarifier ce point ce soir.

M. Tal Luder

Si Monsieur Walther ne peut pas me répondre ce soir, dans quel délai estime-t-il pouvoir me répondre ?

M. le Président

Je vous rappelle Monsieur Luder le fonctionnement de notre Conseil communal, les différents groupes envoient leurs membres suite au dépôt de l'objet en question et peuvent en parler lors de la commission. Il est toujours difficile d'apporter des réponses à posteriori, c'est pourquoi nous siégeons avant mais si la Municipalité souhaite ajouter des informations elle le peut.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Romain Pilloud

En conclusion, c'est par 9 oui, 0 abstention et 0 non que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 12/2019 de la Municipalité du 22 février 2019 au Conseil communal, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine

administratif d'un montant de CHF 700'000.00 au maximum pour le parking du Marché comprenant l'installation d'un système de détection d'occupation des places de parc, la rénovation du marquage au sol, des barrières automatiques et des bornes d'accès de l'entrée "Grand-Rue", de la vidéosurveillance et de la ventilation de la loge ainsi que la reconstruction de l'ascenseur.

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent rapport-préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 700'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement No 357.00.3312 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 87 oui, 2 non, 1 abstention.

8.7 sur le rapport No 06/2019 en réponse aux postulats de Messieurs les Conseillers communaux, concernant les objets suivants : « Trafic » de M. Bernard Gret, (prise en considération le 30 janvier 2008), « Une nouvelle vision de la ville / nouvel espace de vie et d'activité », de M. Jean Marc Forclaz, (prise en considération le 8 mars 2006), « Pour Montreux, réagir aujourd'hui c'est penser demain », de M. Christophe Privet, (prise en considération le 8 décembre 2010), « La sécurité routière et la convivialité au village de Glion », de M. Anthony Huys, (prise en considération le 28 mai 2008), « Chailly : axe de transit ou village agréable à vivre », de M. Patrick Aubort, (prise en considération le 6 octobre 2010), « Traversée de Clarens par la rue du Lac : « entre incohérence et incompréhension », de M. Daniel Manzini, (prise en considération le 11 novembre 2015), « Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey : un giratoire à la hauteur de l'hôtel de Chailly », de M. Daniel Manzini, (prise en considération le 22 mars 2017), et à la pétition de l'association des intérêts de Glion AIG en faveur des zones avec vitesse limitée à 30 km/h, (prise en considération le 16 mars 2001). (Rapp : M. Olivier Blanc).

La discussion est ouverte,

M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chères et chers collègues,

Le groupe socialiste accueille avec beaucoup d'enthousiasme le rapport de la Municipalité sur toutes ces questions de mobilité posées par les postulants. Il est plaisant de voir dans ces différentes réponses la volonté de marquer la ville par des

mesures pour le bien-être de la population et un contrôle du trafic au centre-ville. Des zones 30 et des zones de rencontre vont être prochainement mises en place dans plusieurs villages, l'idée d'un tunnel de transit a été écartée en raison de ses coûts et du faible trafic de transit au centre de Montreux, et ENFIN, un plan directeur communal pour les itinéraires cyclistes va bientôt voir le jour après de multiples interventions au Conseil communal.

Nous nous réjouissons également de voir à quoi aboutiront les réflexions et volontés municipales liées aux parkings :

- D'une part sur la tarification future des parkings montreusiens
- D'autre part sur le rapport de la commune aux normes VSS concernant la construction des places de parking futures.

Le groupe socialiste restera néanmoins attentif à plusieurs éléments :

- les stations de vélo en libre-service sont toujours lacunaires, plusieurs sont mal placées, et il reste difficile d'utiliser sereinement ces vélos alors que les infrastructures cyclistes font de Montreux le cancre des villes moyennes suisses sur cette question. Un rapport a été promis 2 ans après l'introduction des premiers vélos en libre-service, attendu donc pour le courant 2019, je l'espère.
- Il faudra aussi multiplier les parkings vélos. Même la gare ne possède pas d'infrastructure digne de ce nom.
- A noter également : aujourd'hui, la pollution sonore a toujours des conséquences importantes sur la santé publique, seule une réduction durable du trafic motorisé en ville et une meilleure limitation des vitesses peuvent avoir des impacts significatifs.

Enfin, en termes de déception, les socialistes rappellent qu'aujourd'hui, toutes les villes mettent en place des mesures visant à réduire durablement le trafic motorisé au centre-ville afin de permettre à la population de s'approprier l'espace public, de limiter la pollution atmosphérique et de permettre la mise en avant des transports en commun et la mobilité douce. Aujourd'hui, force est de constater que la réduction du trafic urbain n'est pas (encore) à l'ordre du jour de la Municipalité. J'espère vivement que cette question sera empoignée avant que, sur cette thématique, nous ne soyons les nouveaux cancre des villes suisses dans les 15 à 20 prochaines années.

Le groupe socialiste soutiendra les conclusions de ce rapport municipal et se réjouit de voir les prochains préavis au sujet de la mobilité de notre commune.

Je vous remercie.

M. Florian Chiaradia

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question à poser à la Municipalité à la page 4 du rapport de la commission, il est mentionné que ce rapport aurait omis de répondre à mon postulat déposé en 2016, demandant la création d'une zone de rencontre à la Rue de l'Eglise Catholique.

J'en déduis que formellement, il n'a pas été répondu à mon postulat, est-ce le cas ?

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit effectivement d'une omission de notre part mais rassurez-vous, ce postulat est en traitement et en bonne voie de réflexion, ce qui amènera prochainement la Municipalité à vous apporter des éléments de réponse complémentaire de manière à vous satisfaire.

M. Florian Chiaradia

Je vous remercie de votre réponse, mais à ce stade je ne peux m'empêcher de m'interroger sur le délai pour la réponse à ce postulat, cela fait déjà 3 ans. Alors qu'en matière de zone de rencontres des éléments sont largement en place à la Rue de l'Eglise Catholique et qu'une mise en application doit se faire assez rapidement. Je vous remercie.

M. le Président

Nous prenons note Monsieur Chiaradia et nous constatons que la pétition de l'association des intérêts de Glion a été déposée en 2001.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais répondre à la question de Monsieur Chiaradia en rappelant qu'au centre-ville, en ce moment, nous avons beaucoup de projets en cours et à traiter. Certains de ces projets sont justement sur « la zone de ville » objet de votre postulat.

Nous n'avons, à ce stade, pas d'autres éléments complémentaires à vous donner.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis partiellement satisfait du traitement de ce pack de postulats qui rejoint les mêmes récriminations de ma part concernant l'objet précédent. Certains postulats datent de 2006 ce qui n'est pas hier. Le point qui me déçoit le plus c'est tout ce qui ne se passe pas dans notre Grand-Rue, cela fait des années que des plans et des propositions sont faites et rien ne se passe, mais c'est à bout touchant si j'en crois les propos de Monsieur Neukomm. En attendant, une partie de mon groupe et moi-même nous abstiendrons sur la prise en considération de ce rapport.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour votre intervention Monsieur Luder, je rappelle tout de même que l'objectif était de répondre de manière générale à ces postulats. Nous n'avons pas la prétention de dire que nous avons répondu à toutes les interrogations. Nous n'avons pas développé plus avant ni les problèmes de mobilité, ni les projets en cours ou à venir. Il est évident que la Grand-Rue, l'avenue des Alpes, le réaménagement de la Place de la Gare, etc.. font partie des projets sur lesquels la Municipalité travaille et pour lesquels il y aura, par la suite, des réponses précises. A ce moment-là nous n'avons pas trouvé nécessaire de répondre ou d'aller plus loin que dans la simple évocation des réponses aux postulats, libre à toutes celles et ceux qui souhaitent des précisions supplémentaires sur des objets spécifiques, de redéposer des postulats ou des interpellations.

M. Tal Luder

Je remercie Monsieur Neukomm pour ces précisions. Ce qui m'embête c'est qu'entre le moment du dépôt d'une idée et le temps qui passe, il peut se passer beaucoup d'événements à Montreux. Vous venez avec un ensemble de réponses et la teneur de certains postulats ne peuvent plus être appliqués, d'autres arrivent trop vite ou selon la Municipalité sont trop vagues. Il faudrait peut-être déjà travailler en commission pour vérifier la recevabilité et que la Municipalité nous précise qu'elle ne pourra rien faire de cet objet et qu'il faudra attendre 5, 10 ou 13 ans. Je vous remercie.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs chers collègues,

Je me permets de rappeler quelques processus de ce Conseil communal conformément à la loi sur les communes

Chaque année, vous recevez une communication sur l'état des motions et postulats auxquels il n'a pas été répondu avec une explication de la raison pour laquelle ils sont en attente. Ce qui permet à cette occasion d'avoir un dialogue avec le Conseil communal. Concernant les questions de circulation, c'est un objet au sujet duquel le Conseil communal a été régulièrement informé, y compris sur les avancées ou non-avancées de la Grand-Rue, dans le cadre du projet de la Rouvenaz. Je me permets de rappeler à M. Luder que ce sont les décisions du Conseil communal qui n'ont pas permis d'avancer dans la réalisation du projet proposé. Ceci s'est fait dans la complète démocratie des relations entre la Municipalité et le Conseil communal.

M. Tal Luder

Je souhaite vous rappeler que démocratiquement, ce sont tous les partis confondus qui ont refusé le projet de la Rouvenaz.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Olivier Blanc

En conclusion, c'est par neuf oui et une abstention que la commission vous invite, M. le Président, Mesdames, Messieurs, à prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport no 06/2019 de la Municipalité du 8 février 2019 au Conseil communal en réponse aux postulats de Messieurs les Conseillers communaux, concernant les objets suivants:

« Trafic » de M. Bernard Gret, (prise en considération le 30 janvier 2008),

« Une nouvelle vision de la ville / nouvel espace de vie et d'activité », de M. Jean-Marc Forclaz, (prise en considération le 8 mars 2006),

« Pour Montreux, réagir aujourd'hui c'est penser demain », de M. Christophe Privet, (prise en considération le 8 décembre 2010),

« La sécurité routière et la convivialité au village de Glion », de M. Anthony Huys, (prise en considération le 28 mai 2008),

« Chailly: axe de transit ou village agréable à vivre », de M. Patrick Aubort, (prise en considération le 6 octobre 2010),

« Traversée de Clarens par la rue du Lac: entre incohérence et incompréhension », de M. Daniel Manzini, (prise en considération le 11 novembre 2015),

« Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey: un giratoire à la hauteur de l'hôtel de Chailly », de M. Daniel Manzini, (prise en considération le 22 mars 2017) et à la pétition de l'association des

intérêts de Glion AIG en faveur des zones avec vitesse limitée à 30 km/h, (prise en considération le 16 mars 2001),

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport en réponse aux postulats et à la pétition mentionnée ci-dessus.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 75 oui, 2 non, 13 abstentions.

9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

9.1 Postulat de M. Romain Pilloud : « Des femmes et des jeunes au chevet du système de milice » ;

Il y a quelques semaines, l'Association des communes suisses (ACS) et la Haute Ecole spécialisée de Coire ont publié de multiples réflexions destinées à convaincre la population de s'engager dans la politique communale. Les deux institutions font un constat inquiétant : la relève, notamment les jeunes de moins de 35 ans, est de plus en plus difficile à trouver dans notre système de milice, dans les petites comme dans les grandes communes. Pour l'Association des communes suisses, il faut tirer la sonnette d'alarme, car lorsque le travail de milice est délaissé, c'est notre démocratie qui souffre. L'ACS invite donc les acteurs concernés, dans notre cas la commune, à s'intéresser de plus près à cette institution malade. Elle le fait grâce à une thématique : « 2019, l'année du travail de milice », une démarche soutenue par plusieurs organisations professionnelles et issues des milieux économiques, telles que : economiesuisse, la société suisse d'utilité publique, scienceindustries, interpharma ainsi que plusieurs autres organismes privés telles que des assurances.

Les familles font, elles aussi, face à un frein à l'engagement, notamment en raison des difficultés d'organisation que la garde d'enfants peut poser : un parent doit rester à domicile et la garde par une personne tierce est coûteuse. De plus, c'est encore bien souvent la femme qui s'occupe de la garde de l'enfant.

Plus que de petits éléments de détail, le problème que l'on a est donc structurel, lié aux conditions d'accès de notre Conseil communal pour toute la population et à la valorisation d'un travail toujours plus complexe dans un monde qui l'est tout autant. Ce monde en mouvement nécessite que le travail de milicien trouve une nouvelle place, lui aussi.

Le postulat demande que la Municipalité puisse évaluer la mise en place de mesures pertinentes et ciblées visant à favoriser l'engagement civique au Conseil communal selon 3 axes :

- **1er axe : La mise en place d'une aide concrète pour encourager l'engagement milicien des parents avec enfant(s) en bas âge** : par exemple, un remboursement des frais de garde lors du conseil communal ou des séances de commission.

- **2e axe : La valorisation du travail des élu-e-s au Conseil communal : Quelques exemples non-exhaustifs** : versement de cotisations sociales sur les jetons de présence, réalisation d'un certificat attestant le travail réalisé par l'élu-e (nombre et nature des commissions, présidence de commission, sujets abordés, nombre d'interventions et leur nature, quelles compétences l'élu-e a pu développer dans le cadre de son mandat, etc...), la proposition de formations continues sur différentes thématiques d'importance pour la commune à l'intention des élu-e-s, par exemple en partenariat avec l'UCV
- **3e axe : La mise en lumière du rôle de conseiller-ère communal-e auprès de la population , en particulier auprès des jeunes gymnasien-ne-s et apprenti-e-s en fin de formation, à l'aide, par exemple** : de séances d'information, de l'engagement d'influenceur-euse-s sur les réseaux sociaux, de vulgarisation de différentes thématiques politiques, notamment avec la brochure Easyvote ou présentation des compétences utiles que l'on peut acquérir dans le cadre d'un mandat de conseiller-ère communal-e pour d'autres aspects de la vie.

Évidemment, à chaque institution sa part ; certaines réflexions se mènent au niveau cantonal, avec la loi sur les communes, et d'autres, plus proches des spécificités locales, se mènent dans notre hémicycle. L'évaluation doit se porter à court, moyen et long terme.

Au vu de ce qui précède, le postulat demande à la Municipalité de réfléchir à l'opportunité de la mise en place de mesures afin d'assurer l'attractivité du système de milice au Conseil communal, en portant une attention particulière aux familles et jeunes de moins de 35 ans, en se basant sur les 3 axes suggérés ci-avant, à savoir :

- o **La mise en place d'une aide concrète pour encourager l'engagement milicien des parents avec enfant(s) en bas âge**
- o **La valorisation du travail des élu-e-s au Conseil communal**
- o **La mise en lumière du rôle de conseiller-ère communal-e auprès de la population**

Je souhaiterais que ce postulat soit traité pour discussion et rapport par une commission.

Merci pour votre attention

Renvoi de ce postulat à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

9.2 Postulat de Mme Irina Gote demandant d'«Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux.»

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

Suite au dépôt de mon interpellation, 2019 : année féministe, je souhaite poursuivre sur la thématique de l'égalité, avec l'étude de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés de notre commune.

En effet, le congé maternité a été introduit depuis le premier juillet 2005, mais ce fût une longue lutte. Il a fallu une « éternité » - 60 ans, soit près de deux générations jusqu'à ce qu'un article constitutionnel soit enfin inscrit dans la loi.

Actuellement les hommes ne bénéficient que de six jours lors de la naissance d'un enfant (situation des employés à Montreux). Du point de vue de l'égalité la situation est très mauvaise. L'homme est amené à avoir un rôle secondaire et passe à côté de ces formidables moments que procure la naissance d'un enfant. Tisser des liens avec son enfant prend du temps et apprendre à faire les bons gestes dès le départ, renforce de manière indéniable la relation père/enfant. Quand on sait que selon les statistiques, la moitié des couples divorcent, je trouve que le fait que le père ne puisse pas prendre le même départ que la mère, dans la relation avec son enfant, fragilise l'équilibre familial qui est déjà si difficile à trouver ! Il est important que la mère et le père puissent être partenaires dès le départ. L'égalité c'est aussi le partage du travail domestique : papa au boulot et maman à la maison, c'est révolu !

Mais la situation évolue à tous les échelons : confédération, cantons, communes. Une initiative populaire nationale demande quatre semaines payées pour les pères. Un contre-projet des chambres fédérales en propose deux. En janvier, le Grand Conseil neuchâtelois validait le projet de 20 jours de congé paternité aux nouveaux papas, employés de l'administration. Ainsi, Neuchâtel devenait le premier canton à le faire. Le canton de Vaud donne cinq jours, mais là aussi les choses sont amenées à évoluer dans le courant de cette année, pour arriver à terme au 20 jours. Dans les communes, cette problématique est aussi prise en considération. Ainsi, Lausanne, Morges, Le Mont et depuis le 19 février dernier Epalinges accordent 20 jours de congé paternité à leurs employés communaux.

Dès lors, j'estime que la commune de Montreux, en sa qualité de troisième ville de ce canton, devrait également sérieusement étudier la mise en place d'un congé paternité de vingt jours. C'est important que dans un premier temps les collectivités publiques puissent donner un signal aux entreprises privées.

De plus, cela complèterait de manière forte, tout le dispositif sur l'égalité que notre Municipalité a mis en place au sein de son administration, au vu des réponses apportées à ma précédente interpellation en la matière.

Je demande dès lors que mon postulat puisse être envoyé en commission pour étude et rapport.

Renvoi de ce postulat à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

9.3 Postulat de M. Olivier Raduljica « Inventaire et sécurisation raisonnable »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
C'est en me promenant avec mes enfants dans le parc en face du collège de Montreux-Est que j'ai commencé à réfléchir à ce postulat. En effet, le mur bordant ce parc fait par endroit moins de 50 cm de haut alors que de l'autre côté du mur il y a plusieurs mètres de vide. Me renseignant un peu, j'ai appris qu'il y avait déjà eu des accidents à cet endroit.

Essayant de prendre un peu de hauteur, il me semble qu'un inventaire des lieux communaux ne répondant pas aux normes de sécurité, qu'une évaluation de la population qui y a accès directement et régulièrement ainsi que des mesures de sécurisation adaptées selon les cas, seraient les bienvenues. Le bpa (bureau de

prévention des accidents) recommande d'ailleurs de prendre des mesures adaptées pour sécuriser les endroits présentant un risque de chute et empêcher un accès indésirable.

Entendons-nous bien, je ne demande pas qu'on pose des barrières sur tous les murs. Je demande du bon sens. Et si je reprends l'exemple du parc en face du collège de Montreux-Est, à l'heure actuelle, il ne correspond pas à des critères de sécurité raisonnables pour la population de ses alentours directs.

Je vous remercie pour votre attention et demande que ce postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport.

Renvoi de ce postulat à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président

Avant de donner la parole aux interpellateurs, est-ce que celles et ceux qui ont reçu des réponses écrites de la Municipalité à leur interpellation souhaitent réagir ?

Mme Christine Menzi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à vous remercier de l'explication détaillée faisant suite à mon interpellation. C'est une vraie mise à jour des connaissances concernant les dispositions prises lors de la réception des bulletins de vote ainsi que du dépouillement lors des votations, communales, cantonales et fédérales.

Il est en effet intéressant de savoir que seul trois données puissent être utilisées à des fins d'exploitation statistique, soit le sexe, l'année de naissance et le numéro de commune.

Le secret de vote doit donc être respecté pour tous les autres points.

Interpellation de Mme Jessica Ruedin

« Déploiement de la 5G, sommes-nous sur la même longueur d'onde ? »

Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, Après l'avènement de la 2G, de la 3G, puis de la 4G, les opérateurs développent désormais la 5G, soit la 5^{ème} génération des réseaux de téléphonie mobile. Cette nouvelle technologie nous promet un débit 100 fois plus rapide que la 4G, un temps de latence de 1 milliseconde contre 25 à 40 millisecondes pour la 4G et la connexion simultanée d'un million d'objets au km².

Le principe de fonctionnement de cette nouvelle technologie est finalement assez simple : la 5G utilise des ondes plus courtes et plus rapides que celles de la 4G. Ce raccourcissement des ondes leur confère une portée beaucoup plus courte, ce qui implique que quelques 15'000 nouvelles antennes seront déployées dans toute la Suisse pour compléter les 19'500 antennes actuellement déjà en service pour la 4G.

Or, les risques sur la santé des ondes sont connus depuis longtemps. L'OMS a ainsi classé depuis 2011 les champs électromagnétiques de radiofréquence, y compris

ceux de la téléphonie mobile, parmi les cancérigènes potentiels. Relevons encore que les ondes sont considérées comme ayant un impact néfaste sur l'environnement et plus particulièrement sur la biodiversité puisqu'elles sont suspectées de désorienter, entre autres, les oiseaux et les abeilles.

Par ailleurs, nous nous exposons à une problématique très concrète qu'est l'impact visuel de ces nouvelles antennes sur notre paysage. Il est certain que la multiplication des antennes aura un l'impact visuel important et demandera une réflexion importante pour leur intégration urbanistique et dans le paysage.

Et ce n'est pas tout. En développant cette technologie, nous ouvrons la voie à une hyperconnectivité, qui ne fera qu'accentuer les craintes liées au respect de la sphère privée. La 5G aura donc aussi impact à long terme sur notre société et notre mode de vie.

C'est dans ce sens, et en vertu du principe de précaution, que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a mandaté une étude détaillée des effets de la 5G sur la santé humaine et sur notre environnement. Toutefois, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) n'a pas jugé utile d'attendre les conclusions de ce rapport, pourtant prévu pour cet été déjà, et a donné les autorisations nécessaires pour que les opérateurs puissent déployer la 5G.

Le 24 heures nous apprend ainsi qu'une antenne est prévue à Chardonne et une autre à Burier. Nous sommes donc directement concernés par cette problématique. Ainsi, Les Verts souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est la position de la Municipalité par rapport au développement de la 5G sur notre territoire communal ?
2. La Municipalité pense-t-elle soutenir le moratoire sur l'installation de ces antennes lancé par les Verts vaudois en attendant les résultats de l'étude de l'OFEV ?
3. Est-ce que des mises à l'enquête ont déjà été déposées à Monteux pour l'installation d'antennes pour la 5G ? Si oui, combien et à quels emplacements sont-elles prévues ?
4. De quelle marge de manœuvre la Municipalité dispose-t-elle pour contrôler et, si nécessaire, modérer l'installation de ces nouvelles antennes ?
5. Les opérateurs ont-ils la possibilité de modifier les antennes 4G déjà en place, ou les anciennes antennes 2G dont le démantèlement est prévu, pour leur permettre d'intégrer la 5G sans passer par une nouvelle mise à l'enquête ?
6. La Municipalité a-t-elle la compétence pour orienter les interventions des opérateurs sur le territoire communal, par exemple en exigeant le regroupement des antennes des différents opérateurs ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses à ces questions. Une réponse orale, même partielle, me conviendrait. Les compléments éventuels pourront volontiers être transmis par écrit lors de la prochaine séance.

En vous remerciant pour votre attention.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame l'interpellatrice,

Je n'ai malheureusement que peu d'éléments à vous donner à ce stade. Nous partageons, comme vous, cette inquiétude et partons du principe d'agir par

précaution par rapport à cette problématique. À ce jour nous avons reçu deux, voire trois demandes d'autorisation, qui pour l'instant sont en suspens et pour lesquelles (nous le savons par le biais d'autres communes, qui ont déjà eu depuis plusieurs mois des demandes de ce type-là), les synthèses CAMAC y relatives n'ont pas été rendues.

Ce qui veut dire que le Canton est actuellement un peu emprunté par rapport à cette problématique. Nous n'avons malheureusement pas d'autres réponses à vous donner à ce stade, nous allons étudier les éléments que nous avons à disposition et nous vous donnerons une réponse dans le cadre du ou des prochains conseils, mais rappelons qu'il s'agit essentiellement d'une compétence cantonale, voir fédérale.

Mme Jessica Ruedin

Merci pour vos réponses.

Vous avez parlé d'une phase exploratoire, en quoi cela consiste exactement ?

M. Christian Neukomm, Municipal

Je me suis peut-être mal exprimé, la phase exploratoire est une phase pendant laquelle les éléments qui pourraient avoir une incidence sur la santé des personnes, comme vous l'avez relevé dans le cadre de votre exposé concernant l'office fédéral de l'environnement, ne nous sont pas connus à ce jour.

Les synthèses CAMAC ne dépendent pas directement des problèmes de la commune, mais essentiellement d'une décision prise au niveau cantonal, ce qui est très certainement la raison pour laquelle elles tardent à venir dans les communes dans lesquelles des demandes d'implantation d'antennes ont été faites.

En ce qui nous concerne, nous avons actuellement, sauf erreur, que deux voire trois demandes d'antenne en suspens, mais qui ne sont pas spécifiées 5G et pour lesquelles nous n'avons pas d'autres éléments. Une synthèse CAMAC devrait de toute manière être produite, avant une mise à l'enquête et une décision municipale. Tant que nous sommes dans cet état de réflexion nous avons des dossiers immobilisés.

Interpellation de Mme Andrea Gremaud

« Grève nationale des femmes pour l'égalité - 14 juin 2019 :

Quels droits pour les employées de l'administration communale, des services communaux et intercommunaux, ainsi que des associations et fondations de commune dans lesquelles participe Montreux ? »

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Municipaux, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Après une première grève le 14 juin 1991, qui rassembla quelques 500 000 femmes en Suisse, et qui a fait avancer symboliquement la cause féminine dans notre pays, la Suisse s'apprête à vivre l'un des événements politiques majeurs de cette année : la seconde grève pour l'égalité le 14 juin prochain.

Près de trente ans plus tard, la revendication est toujours la même : une application effective de la loi sur l'égalité. En effet, bien que reposant sur un fondement juridique depuis 1981, son application réelle reste théorique, et ce dans plusieurs domaines.

D'un point de vue professionnel, on soulignera que les salaires, pour un même travail, sont, aujourd'hui encore, souvent inférieurs à ceux des hommes et que, malgré la révision de la loi sur l'égalité des chances, ces abus réguliers ne

débouchent pas sur des sanctions significatives. De plus, les femmes sont sous-représentées dans les postes de cadres de diverses professions, dans les conseils d'administration et en politique notamment, et rencontrent des difficultés liées au genre lors de leur activité professionnelle.

Mais ces revendications ne sauraient se limiter à des considérations purement pécuniaires ou relevant de l'ambition d'une carrière ; l'inégalité des sexes et des genres, qu'elle soit assumée ou tacite, est encore présente dans de nombreux domaines. Les femmes sont aujourd'hui toujours exposées aux violences masculines, qu'elles soient d'ordre physique, sexiste, sexuel, verbal ou symbolique.

Je me permets aussi de vous rappeler que les femmes sont encore souvent spontanément désignées comme responsables de la conciliation entre vie professionnelle et familiale. Elles assument majoritairement les tâches ménagères et le soin des proches, car elles restent tributaires de constructions sociales genrées dans nos sociétés contemporaines.

La grève pour l'égalité est donc une action tout à fait légitime, juste et importante et il est à prévoir qu'elle sera largement suivie.

Tenant compte de ce qui précède, notre commune a un rôle à jouer auprès de ses collaboratrices.

En effet, de nombreux secteurs du service public, notamment le domaine de l'accueil des enfants ou des soins à la personne, pour ne citer que quelques exemples, sont majoritairement assurés par des femmes.

Là aussi, comme dans l'ensemble de l'administration communale et des entités dans lesquelles participe la commune de Montreux, telles que l'ASR, le SIGE, le REME, entre autres, toutes les revendications de la grève pour l'égalité devraient pouvoir être défendues.

Dans cette perspective se posent les questions suivantes :

1. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour que le plus grand nombre d'employées des entités citées en titre puissent participer à cette journée de grève pour l'égalité ?
2. Y aura-t-il des instructions dans les entités citées en titre pour encourager les directions à permettre à leurs collaboratrices de participer à cette journée de grève ?
3. Quelle est la position de la Municipalité quant au fait que l'absence des femmes qui participeront à cette journée de grève devrait être comptabilisée de la même manière que du temps de travail ?
4. Quelles mesures la Municipalité a-t-elle prévu pour assurer un service public de qualité dans les secteurs à majorité féminine, et dont l'activité ne peut pas être suspendue ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs,

Merci à Madame l'interpellatrice de nous avoir transmis son intervention.

Comme dit précédemment lors de la réponse à l'interpellation de Madame Gote, la Municipalité est sensible à cette problématique et elle n'entend pas minimiser l'importance de la démarche sachant que certains employeurs ne sont que peu soucieux ou sensibles à assurer cette égalité attendue.

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

1. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour que le plus grand nombre d'employées des entités citées en titre puissent participer à cette journée de grève pour l'égalité ?

La Municipalité en sa qualité d'employeur veillera à ce que l'information soit largement et précisément donnée, assortie de règles claires de la part du service des ressources humaines concernant les modalités, annonce d'absence, timbrage etc.

2. Y aura-t-il des instructions dans les entités citées en titre pour encourager les directions à permettre à leurs collaboratrices de participer à cette journée de grève ?

En ce qui concerne Montreux et le REME, des instructions seront données aux directions et chefs de services concernés afin qu'ils ne diffusent pas de mesures dissuasives à cet égard. Pour ce qui est de l'ASR et du SIGE, mes collègues membres des conseils de ces sociétés entendent ce que nous disons au niveau de la commune de Montreux, mais ce sont eux, comme employeurs, qui seront chargés d'appliquer des mesures par analogie ou de la manière qu'ils jugeront adéquate.

3. Quelle est la position de la Municipalité quant au fait que l'absence des femmes qui participeront à cette journée de grève devrait être comptabilisée de la même manière que du temps de travail ?

La Municipalité donnera la consigne à l'ensemble du personnel que l'absence, doit être comptabilisée comme temps de congé, vacances ou compensation d'heures dues. Les chefs de services en collaboration avec le service des ressources humaines en contrôleront l'application.

4. Quelles mesures la Municipalité a-t-elle prévu pour assurer un service public de qualité dans les secteurs à majorité féminine, et dont l'activité ne peut pas être suspendue ?

La Municipalité prendra des dispositions, elle le fera au gré de l'annonce d'absence, des besoins et en veillant prioritairement au maintien des prestations pour les usagers. Je vous remercie de votre attention.

Mme Andrea Gremaud

Je vous remercie pour ces précisions et je relève que la Municipalité va tout mettre en œuvre pour encourager les employées de l'administration communale et intercommunale entre autres, à faire entendre leurs voix le 14 juin prochain.

Interpellation de M. Florian Chiaradia

« L'avenir de la piscine de Brent »

Mesdames et Messieurs, cette décision ne relève pas de l'anecdote, loin s'en faut : Nous apprenions le 27 mars à l'assemblée générale de la SDBE, puis le lendemain par une communication de la Municipalité, la fermeture définitive de la piscine de Brent. En effet, les travaux exigés par le rapport commandé par la Municipalité sont astronomiques, en totale disproportion eu égard à cette piscine.

Quelle ne fut pas ma surprise et déception, ainsi que de nombreux habitants de Brent, d'apprendre pareil nouvelle ! Depuis une cinquantaine d'année, ce point d'eau constitue un élément identitaire et symbolique de Brent et environ.

Je suis sûr qu'un certain nombre d'entre-nous au sein de cette assemblée ont appris à nager dans cette gouille. A l'heure où l'urbanisation grignote les derniers espaces de liberté, les enfants et jeunes d'aujourd'hui ne méritent pas moins !

Ce service est bien sûr un lieu de sociabilité, de proximité, pour les enfants et adolescents de la région. Elle permet le maintien d'une activité estivale très appréciée, aussi pour ceux qui n'ont pas de piscine à domicile. Lieu de vie, espace de liberté où des valeurs comme solidarité et responsabilité ont tout leur sens. Un certain art de vivre finalement, que la société d'aujourd'hui a peine à accepter.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

- Des solutions ponctuelles plus légères que celles présentées dans le rapport ont-elles été étudiées ?
- Est-ce qu'un financement avec des partenaires externes, par exemple la commune de Blonay, a été envisagé ?
- Dans le cas d'une désaffectation des installations de la piscine actuelle, comment envisagez-vous la suite de ce site : est-ce qu'un espace de détente, un accès privilégié aux rives de la Baye ou une piscine naturelle seraient envisageables ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de ses réponses.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Chères et chers collègues, Monsieur l'interpellateur,

La Municipalité tient à rappeler que ce n'est pas de gaieté de cœur qu'elle a dû prendre ces décisions. C'est avec une vive déception qu'elle a pris connaissance du rapport qui amenait aux éléments financiers qui ont été résumés et à l'orientation qui a été retenue.

Dès que ces éléments ont été connus, une séance a eu lieu avec une délégation du comité de la société villageoise de Brent et environs. Ils ont dit comprendre la situation, eux-mêmes avaient constaté les problèmes de pérennité de la piscine et le fait que cela imposait des charges importantes. Ils ne s'attendaient pas, comme nous, à de tels investissements, mais les discussions et les contacts avec la société villageoise se sont bien déroulés sur ce thème malgré la difficulté et les conséquences de cette décision.

- Des solutions ponctuelles plus légères que celles présentées dans le rapport ont-elles été étudiées ?

Non, parce que le rapport contient l'ensemble des mesures les plus légères possible. Nous avons veillé à ce que chaque intervention préconisée dans le rapport soit justifiée et mise en adéquation avec l'un ou l'autre des éléments qui ressortaient du cadre légale général.

Nous avons vérifié la nécessité de chacune des mesures, il y avait une possibilité de réaliser les travaux en deux étapes, avec une étape urgente pour cette année, d'un montant de CHF 150'000.- et ensuite une finalisation de la mise en conformité pour un montant global de plus d'un million. Tous ces travaux sont nécessaires et si nous renoncions à l'une ou l'autre de ces interventions, ce serait assumer, en toute connaissance de cause, une inégalité, soit en terme de respect de la loi sur les eaux,

par exemple l'interdiction de déverser de l'eau de piscine dans une rivière, soit des mesures sécuritaires.

Il n'y a aucune possibilité, suite à toutes les tractations et discussions avec les spécialistes qui ont fait cet audit, pour diminuer de manière sensible ces coûts ou même de renoncer à une partie de ces travaux.

- Est-ce qu'un financement avec des partenaires externes, par exemple la commune de Blonay, a été envisagé ?

Non, la Municipalité a pris cette orientation sur la base des coûts globaux et de l'inadéquation entre les charges nécessaires à la mise en conformité et leur pertinence, à savoir la mise en activité de cette piscine, à laquelle nous savons que le village est attaché, mais qui n'est exploitée que 8 semaines par an. Il nous a paru disproportionné d'investir les montants nécessaires et ceci quel que soit le financement.

- Dans le cas d'une désaffectation des installations de la piscine actuelle, comment envisagez-vous la suite de ce site : est-ce qu'un espace de détente, un accès privilégié aux rives de la Baye ou une piscine naturelle seraient envisageables ?

Comme je le précisais, la Municipalité, dès qu'elle a eu connaissance de ce rapport, a discuté avec une délégation du comité de la société villageoise. Leur première réaction a été de demander que le site soit remis à son état naturel, pour éviter que ce soit un lieu difficile à contrôler ou l'objet de quelconques nuisances, en bordure du village.

Des travaux sont prévus prochainement dans le cadre de l'entreprise de correction fluviale, cependant pour l'instant aucune décision définitive n'a été prise, sachant que mercredi dernier à la fin de l'assemblée générale de la société villageoise, M. Daniel Martin, son président, m'a informé qu'ils avaient réfléchi et qu'ils devaient revenir vers la Municipalité pour faire des propositions.

La réponse définitive à cette question figurera vraisemblablement dans le cadre d'un préavis pour le financement des travaux nécessaires. La Municipalité n'a pas seulement dit qu'elle renonçait à la piscine de Brent. Elle a dit qu'elle avait l'intention d'investir pour la mise en conformité et le développement de la piscine de la Foge.

Ces informations et l'ensemble des aspects pour comprendre la situation et ce qui était contenu dans l'audit, vous seront transmises dans le cadre de ce futur préavis pour la mise en conformité complète. Dans ce cadre-là, nous arriverons probablement avec un projet plus précis de remise en état de la piscine de Brent. Mais, encore une fois, nous travaillons avec le comité de la société villageoise. La Municipalité est systématiquement à l'écoute des demandes des villages et apprécie de pouvoir participer aux projets qui sont portés par eux. Évidemment, la désaffectation d'une piscine n'est pas un projet très motivant, mais la société nous a dit arriver bientôt avec d'éventuelles idées. Voilà ce que nous pouvons dire à ce stade, au nom de la Municipalité. Je vous remercie.

M. Florian Chiaradia

Je remercie Monsieur le Municipal pour ces réponses, je prends note avec regret de ce qui a été exprimé. Toutefois je place tous mes espoirs dans l'ingéniosité et les développements futurs qui pourront être fait de ce site. Je vous remercie.

Interpellation de Mme Ida Rodman

« Interpellation sur le littering, en particulier sur les mégots de cigarettes »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Il se jette 137'000 mégots par seconde dans les rues du monde entier, soit 4'300 milliards par an.

Un mégot contient des centaines de produits chimiques et toxiques, néfastes pour la santé et pour la biodiversité. Un filtre de cigarette peut mettre jusqu'à 15 ans à disparaître et un seul d'entre eux suffit à rendre 500 litres d'eau impropres à la consommation.

Tous les fumeurs n'ont pas forcément conscience qu'un mégot pollue et les jettent sur la chaussée ou dans les bouches d'égout.

Dans une étude menée en 2011 par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), on peut lire que le ramassage des mégots de cigarettes représente une grosse part (36 %) des coûts de nettoyage imputables aux déchets sauvages. Le littering, c'est-à-dire l'abandon de déchets dans l'espace public, coûte, en Suisse, 144 millions par an, ce qui revient à environ 18.50 francs par personne.

De nombreuses actions ont été entreprises localement pour lutter contre ce fléau.

Vevey et Lausanne ont mené une campagne intitulée « #LeBonGeste » pour changer le comportement des fumeurs. Elle se compose de différentes actions, dont la distribution de cendriers de poche et la sensibilisation à l'impact environnemental de l'abandon des mégots. A Vevey, le service a disposé au travers de la ville des autocollants sur les poubelles ou à proximité des grilles.

Des vidéos montrant le bon geste sont également publiées sur les pages Facebook et Instagram de la campagne.

La ville de Lausanne est la première du Canton à avoir adapté, puis appliqué son règlement de police depuis la modification de la loi cantonale sur les amendes d'ordre communales début 2016. On peut désormais punir d'une amende d'ordre de 150.- francs les comportements qui dégradent l'espace public.

Sur 550 amendes infligées à Lausanne par les agents du groupe propreté espace public au cours des huit premiers mois de 2018, 90 % concernent des mégots.

Malgré cela, 3 % à 5 % de la population continue à jeter des mégots ou des détritiques dans l'espace public. Ce sont ou des personnes qui ne sont pas sensibles aux campagnes de prévention ou qui le font consciemment. Il faut donc leur réapprendre « le bon geste ».

Les Verts sont très conscients des conséquences néfastes du littering et de l'abandon des mégots dans l'environnement. Les détritiques sont un mal qui ronge les cités. En tête de liste, mégots, chewing-gums, bouteilles en PET et emballages à usage unique.

Nous aimerions donc savoir exactement ce que la commune de Montreux entreprend pour lutter contre ce fléau. Je pose donc les questions suivantes:

1. Quel est le coût du littering pour notre commune et quelle est la quantité de déchets abandonnés, y compris les mégots, ramassée ?
2. Avons-nous fait, comme les villes mentionnées, une campagne de sensibilisation contre le littering et l'abandon de mégots dans l'espace public ? Si oui, pouvez-vous nous donner les dates et les détails ?
3. Quel est le montant des amendes infligées par notre commune pour le littering ?
4. Quels sont les montants encaissés à ce titre en 2017 – 2018 ?
5. Quelles sont les méthodes utilisées pour amender ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je remercie Madame Rodman de nous avoir transmis son interpellation.

1. Quel est le coût du littering pour notre commune et quelle est la quantité de déchets abandonnés, y compris les mégots ramassés ?

En préambule, pour des raisons pratiques de collecte, il n'est pas possible de distinguer les déchets dit de « littering », des déchets récoltés dans nos 650 poubelles et cendriers publics.

En 2018, la section propreté urbaine a géré 12'775 tonnes tous déchets confondus sur l'ensemble du territoire. Ce qui correspond environ à 410 kilos par habitant et par an. Il s'agit de tous les déchets récoltés en porte à porte, dans les éco-points, lors des déchèteries mobiles et à la déchèterie intercommunale ainsi que sur le domaine public.

Les déchets dit « sans maîtres » qui sont collectés soit au sol, soit dans les poubelles publics, représentent 861 tonnes pour cette même année, soit environ 7% du montant total des détritrus gérés par nos employés.

Nous pouvons estimer que la proportion liée au « littering » se situe entre 5 et 10% de ce chiffre, soit environ 86 tonnes, ce qui représente moins de 1% de la globalité des déchets.

Les déchets dits « sans maîtres » sont qualifiés au sein de notre service de « déchets de voirie ». S'ils ne représentent que 7% du volume total, c'est malheureusement celui qui accapare le plus nos ressources.

Pour maintenir la qualité de la propreté urbaine que nous connaissons aujourd'hui, nous mobilisons 15 emplois plein temps (EPT) pour la voirie et 1 emploi plein temps (EPT) pour les espaces verts, ce qui correspond à 26 % des effectifs de la voirie.

Nous pouvons estimer la dépense annuelle des déchets de voirie à CHF 2,5 millions pour la main d'œuvre et les déchets, soit 27 % du budget de la section voirie. Somme à laquelle nous ajoutons les coûts annuels des machines et véhicules dédiés à ces tâches.

La mécanisation de ce personnel se compose de 4 balayeuses mécaniques, 1 camionnette, 2 gloutons (aspirateurs urbains), 4 KYBURZ (tricycles électriques avec remorques) et 6 tombereaux que nous sommes en train d'équiper d'assistance électrique, pour faciliter le travail des employés. Cela représente un investissement total de plus de CHF 1 million, soit un coût annuel avec la maintenance, estimé à CHF 160'000.-.

En résumé, si le coût à la tonne de l'élimination avoisine les CHF 550.- par tonne tous déchets confondus, celui des déchets de voirie se monterait à environ CHF 3'100.- par tonne, soit presque 6 fois plus cher. Cela représente environ CHF 85.- par habitant.

Comme évoqué en préambule, il est difficile d'estimer le travail de voirie spécifiquement lié aux déchets sauvages proprement dits, mais le travail de nettoyage des surfaces de circulation, des massifs, ainsi que des enrochements est bien plus chronophage que la vidange des poubelles publiques.

2. Avons-nous fait, comme les villes mentionnées, une campagne de sensibilisation contre le littering et l'abandon de mégots dans l'espace public ? si oui, pouvez-vous nous donner les dates et les détails ?

Oui, Montreux a même été précurseur par rapport aux cas que vous avez cités. Nous avons été précurseurs en la matière et nous sommes actifs dans la lutte contre les déchets sauvages, depuis 2009.

Concernant la deuxième partie de cette question, je ne vais pas aller trop dans le détail. Nous avons eu plusieurs samedis en 2009, 2010, 2011 et 2012 où le service de la voirie a mis sur pied, sur la place du marché une opération « coup de balai ». Cette opération était accompagnée d'activités ludiques visant à sensibiliser la population sur les problématiques liées au « littering » et au tri des déchets.

Le samedi 21 septembre 2013 le service voirie, espaces verts a organisé un clean-up day en collaboration avec IGSU, une communauté d'intérêt pour un monde propre, au centre de la voirie à Chailly, lors de la journée portes ouvertes.

A cette occasion, il y a eu la présentation de la taxe au sac et la sensibilisation liée à la problématique du « littering » et du tri des déchets. D'autres clean-up day ont eu lieu le 13 septembre 2014 sur la Grande-Place de Clarens et le 12 septembre 2015 au centre commercial le Forum de Montreux, avec de nombreuses animations.

Notre commune utilise fréquemment les compétences de la société IGSU comme ambassadeur du tri. Cette équipe se déplace sur le territoire communal accompagné d'un chariot de tri et aborde les passants afin de les inciter aux bonnes pratiques, au tri et de les sensibiliser au « littering ». Ils ont sillonné nos rues et nos quais chaque année de 2011 à 2017.

Concernant la question des mégots de cigarettes, Montreux distribue depuis 2009 des cendriers de poche qui étaient d'abord en fer blanc et qui sont aujourd'hui en plastique recyclé. Ils sont à disposition dans tous les guichets publics de l'administration communale ainsi qu'à la déchèterie communale. Exceptionnellement ce soir, ils sont à disposition, pour ceux qui le désirent, auprès du chef de service qui vous les distribuera en fin de séance.

En passant vers lui, vous pourrez admirer un exemplaire de l'invention de ses prédécesseurs, qui ont mis au point un cendrier à insérer dans 85 de nos potelets disposés aux endroits stratégiques. Ces équipements sont confectionnés par les serruriers de la commune.

Enfin, 32 de nos 264 poubelles requins sont équipées de cendriers afin d'éviter l'excès d'interventions des services du feu sur nos infrastructures.

C'est avec plaisir que le service de la voirie et des espaces verts encourage et soutient les actions citoyennes telles que Net-Léman organisé par l'ASL, (association pour la sauvegarde du Léman), qui nettoie des secteurs de rives et sous l'eau. Il arrive aussi fréquemment que les scouts ou des classes d'élèves s'affairent à nettoyer des secteurs moins escarpés. Nous mettons à dispositions des sacs, des containers et finançons les taxes d'élimination de ces matières dûment triées.

3. Quel est le montant des amendes infligées par notre commune pour le littering ?

Je vous mentionne les plus importantes dans le règlement général de police de l'Association Sécurité Riviera :

- Abandonner de façon non conforme des déchets sur la voie publique : CHF 150.-
- Mélangier des déchets devant faire l'objet d'un tri sélectif : CHF 150.-
- Déposer ou jeter des déchets, notamment papier, débris, emballages, mégots, chewing-gums ou autre objets : CHF 100.-
- Apposer des affiches en dehors des endroits prévus à cet effet, Mesdames et Messieurs les directeurs de campagne : CHF 150.-

A noter que ces amendes d'ordre communales, contrairement aux contraventions liées au stationnement, vont dans le pot commun de Sécurité Riviera.

4. Quels sont les montants encaissés à ce titre en 2017 – 2018 ?

Selon les chiffres de Sécurité Riviera pour 2017 et 2018, il y a eu deux amendes de CHF 150.- chacune, pour avoir abandonné de façon non conforme des déchets et

cinq amendes de CHF 100.- pour avoir déposé ou jeté des déchets, notamment papiers, débris, emballages, mégots, chewing-gums ou autres objets.

5. Quelles sont les méthodes utilisées pour amender ?

Il n'y a actuellement que les assistants de sécurité publique, les policiers et les répondants de proximité qui peuvent agir lors de flagrant délit avéré.

Applaudissements de la salle.

Mme Ida Rodman

Merci pour vos réponses très détaillées, je serais curieuse de savoir si une campagne de sensibilisation existe sur les réseaux sociaux et le site de la ville ?

Surtout en ce qui concerne les mégots, car en me promenant au bord du lac, j'ai comptabilisé une vingtaine de mégots sur une distance de 100 mètres. A mon avis tout le monde n'a pas compris.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Il y a sur le site, des informations sur ce sujet. Suite à votre demande je vous ai donné des réponses très détaillées, mais si vous voulez plus de sévérité, il s'agit d'une autre discussion. Je vous donne l'état de la question et je vous explique que nous étions précurseurs dans ce domaine.

Interpellation de M. Olivier Blanc

« Interpellation au sujet des mesures que la Municipalité envisage de prendre après l'annulation par le Conseil d'Etat de la votation du 10 février 2019 »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A priori, on penserait qu'une votation annulée doit être répétée dans les meilleurs délais, c'est-à-dire aussi rapidement que possible après que la décision d'invalidation est devenue définitive, ce qui, il est vrai, peut prendre sans doute plus d'une année si un ou des citoyens déposent un recours auprès de la Cour constitutionnelle et saisissent ensuite le Tribunal fédéral. On citera à titre d'exemple la procédure concernant une votation communale organisée le 24 novembre 2013 dans la commune d'Aigle: il a fallu près de sept mois à la Cour constitutionnelle pour traiter un recours déposé contre une décision du Conseil d'Etat et autant de temps au Tribunal fédéral pour traiter le recours interjeté contre l'arrêt de la Cour constitutionnelle.

Il semble toutefois que la Municipalité envisage une autre solution.

Dans le dernier numéro de « vivre à Montreux » (no 44, mars 2019), la Municipalité déclare « [prévoir] une large consultation auprès des parties prenantes, opposants, soutiens, partis politiques et utilisateurs notamment [...] ».

La Municipalité ne le dit pas explicitement, mais on peut déduire de ces propos qu'elle envisage de revoir le projet de rénovation du 2m2c. On ne voit en effet pas à quoi pourrait servir une consultation dans le cas contraire.

Il s'agirait donc, si on comprend bien les intentions municipales, d'élaborer un nouveau projet qui soit susceptible de recevoir une large adhésion et qui, partant, coure moins de risque d'être rejeté lors d'une éventuelle votation populaire. Sur le principe, les Verts saluent cette démarche. C'est sans doute aussi le cas des nombreux opposants qui ont toujours reconnu que le 2m2c nécessitait une rénovation. Du reste, c'est assurément la même démarche qui aurait été suivie en cas de refus du projet.

Toutefois, cette façon de procéder peut sembler délicate du point de vue juridique. En effet, si le Conseil communal adoptait un nouveau projet de rénovation du 2m2c et, ce faisant, annulait ses décisions précédentes, il rendrait de facto sans objet la votation du 10 février 2019. Elle ne serait alors pas répétée, même si la décision du Conseil d'Etat entrerait en force, qu'elle ait ou non fait l'objet de recours.

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

1. La Municipalité envisage-t-elle bien de soumettre au Conseil communal un nouveau préavis sur la rénovation du 2m2c qui annulerait les décisions qu'il a prises antérieurement ?
2. La Municipalité a-t-elle conduit une analyse juridique sur la légalité d'une telle procédure ? A-t-elle par exemple demandé un avis de droit à ce sujet ou pense-t-elle le faire ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

M. Laurent Wehri, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Selon des téléphones reçus de différents journalistes, cet après-midi, il semblerait qu'un ou plusieurs recours ont été déposés ou annoncés à la Cour constitutionnelle. Je ne peux vous en dire plus, puisque cela ne transite pas par la Municipalité. Cette information est encore sujette à confirmation par la Cour constitutionnelle, auprès de laquelle les recours peuvent être déposés dans un délai de 10 jours dès la publication dans la Feuille des avis officiels, soit jusqu'au 8 avril 2019 à minuit.

Concernant le journal « Vivre à Montreux », les délais rédactionnels font que les publications et les déclarations citées dans le numéro 44 de mars 2019, ont été rédigées et imprimées avant la décision du Conseil d'Etat. La Municipalité, à la suite du refus, dès le 17 février 2019 dans l'après-midi, a dû imaginer comment concevoir ce dossier pour la suite, sans savoir à ce moment-là, s'il y avait une décision ou des recours au Conseil d'Etat.

Avant la décision du Conseil d'Etat, une invitation a été envoyée aux 5 groupes politiques représentés au Conseil communal et respectivement aux comités favorables et opposants.

1. La Municipalité envisage-t-elle bien de soumettre au Conseil communal un nouveau préavis sur la rénovation du 2m2c qui annulerait les décisions qu'il a prises antérieurement ?

La Municipalité est respectueuse du processus partenarial initié du délai de recours, ouvert jusqu'au 8 avril 2019. Elle ne prend pas position sur cette question, il s'agit d'y aller étape par étape.

2. La Municipalité a-t-elle conduit une analyse juridique sur la légalité d'une telle procédure ? A-t-elle par exemple demandé un avis de droit à ce sujet ou pense-t-elle le faire ?

La Municipalité a analysé la situation juridique avec les forces disponibles au sein de son administration. Elle a eu des échanges informels avec le service des communes du Canton. Elle a étudié et analysé une situation quasiment similaire, qui avait eu lieu dans le canton de Vaud, à savoir « l'exposé des motifs et projet de décret permettant la création de la nouvelle salle du Grand-Conseil » qui prévoyait dans un premier temps, un toit avec des tôles. Cela avait fait l'objet d'un référendum facultatif, qui avait obtenu le nombre de signatures nécessaires.

Le Conseil d'Etat était revenu devant le Grand-Conseil avec un nouvel « exposé des motifs et projet de décret », visant à changer de matériau initial de la toiture

(métallique) au profit de tuiles. Le Grand Conseil a pris la décision d'un toit en tuiles et d'annuler la partie concernant la toiture dans l'exposé des motifs précédent. Le référendum contre le projet initialement soumis est adopté par le Parlement cantonal devenant caduc et il n'a pas été soumis à votation. C'est peu ou prou la situation dans laquelle se trouve Montreux. Aucune décision n'a été prise, il s'agit maintenant d'étudier étape par étape le processus, notamment si ces recours à la Cour constitutionnelle devaient être confirmés.

M. Olivier Blanc

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse et si j'ai bien compris tout reste ouvert.

Interpellation de M. Vincent Haldi

« La Municipalité souhaite-t-elle la disparition de l'établissement de restauration Le Contretemps à Territet ? »

Montreux Libre a été approché par plusieurs habitants et membres de l'Association des Intérêts de Territet quant à l'avenir de l'exploitation commerciale de la parcelle communale n° 5316 par l'actuel exploitant, qui a repris la location de la dite parcelle en l'état, avec une tente établie et utilisée telle quelle sans discontinuer depuis de nombreuses années par les différents locataires qui l'ont précédés.

Cette exploitation saisonnière n'étant pas rentable, le restaurateur a imaginé la mise en place d'une véranda amovible exploitable 12 mois par an, afin d'offrir un espace de location aux habitants de la région, dans un premier temps les services de l'urbanisme ont accueilli favorablement cette démarche et demandé la soumission d'un projet précis, ce qui fut fait, en engendrant d'importants investissements financiers.

Aujourd'hui la Municipalité et les services concernés semblent avoir changé d'avis !

1. Pour quelle raison notre exécutif refuse-t-il de transformer le bail actuel saisonnier en un bail commercial annuel, afin d'y ériger une structure amovible ?
2. En ordonnant le retrait par le biais des services de l'urbanisme, de la tente actuellement posée de manière saisonnière sur la parcelle communale no5316, la Municipalité n'estime-t-elle pas mettre en danger l'actuel restaurateur qui exploite les lieux depuis le printemps 2017 ?
3. La Municipalité ne juge-t-elle pas dommageable pour la commune de Montreux l'arrêt de l'exploitation commerciale de la dite parcelle communale, tant à des fins commerciale que touristique de cette partie des quais de Territet, ainsi que de la disparition du rôle social en rapport avec les différents associations qui l'utilise tout comme de nombreux habitants de la commune ?

Merci de votre attention.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames et Messieurs, Les éléments fournis par Monsieur l'interpellateur sont quelque peu inexacts, afin de vous donner des informations claires, il nous paraît nécessaire de vous transmettre une réponse écrite.

M. Vincent Haldi

Merci pour votre réponse.

M. le Président

Merci à toutes les conseillères et conseillers communaux qui déposent une interpellation, d'inscrire un titre clair et précis, afin que le titre puisse être lu en début de séance. Il n'est pas toujours évident avec Madame la secrétaire d'en tirer la substance.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. François Pochon

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

Heinz Schoeneich est né en 1956, ingénieur géomètre et génie rural, il est co-propriétaire du bureau B+C Ingénieurs SA depuis 1993 à Montreux.

Heinz est un mari, un papa et même grand-papa depuis 2017. Il est amateur de tennis, ski marche en montagne, plongée, voyages, musique, le tout en famille si possible.

Conseiller communal depuis novembre 1996, pour le parti libéral d'abord puis le PLR, il s'est intéressé à l'aménagement du territoire, aux finances publiques, à l'environnement et au développement durable.

Durant ces 23 années passées au service de notre commune, il a entre autre été:

- Membre de la commission des finances
- Membre de la commission de naturalisation
- Membre puis président de la commission de recours en matière d'impôts communaux
- Membre de la commission du PGA

Durant cette même période, Heinz a réalisé de nombreuses interventions sur des thèmes aussi variés que :

- Sport et zones sportives
- Musiciens de rue
- Site internet montreux.ch
- Ristourne d'impôt lors de bénéfice exceptionnel
- Potelets
- Cloche de la chapelle de Brent
- Fonctionnement et modernisation du Conseil communal

Par ailleurs, c'est à lui que nous devons l'abandon du très fameux mais obsolète terme «ouï le rapport ...», puisque les rapports ne sont effectivement plus lus.

Heinz a de manière générale toujours essayé de pondérer ses interventions, de bien peser ses mots et leur portée, sans blesser personne et avec une pointe d'humour.

Monsieur Heinz Schoeneich, nous tenons ce soir à te féliciter et surtout te remercier pour cet engagement sans faille au service de notre commune et nous réjouissons de continuer à te côtoyer en dehors de cet hémicycle.

Applaudissements de la salle.

M. Heinz Schoeneich

Je suis très touché par vos applaudissements et je vous remercie de tout cœur. Bon vent pour la suite.

M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur la communication de la Municipalité relative à la nouvelle procédure en matière de naturalisation, notamment pour la phase communale jointe à la dernière enveloppe.

En tant que membre de la commission de naturalisation et pour avoir participé à de très nombreuses séances depuis le début de cette législature, je tiens à faire part à ce conseil et à nos députés qui nous représentent au Grand Conseil de ma profonde déception, quant à la teneur, en matière de naturalisation de la nouvelle loi, sur le droit de cité vaudois entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Sous l'ancienne loi en vigueur, jusqu'au 31 décembre 2017, les auditions avaient pour objectif d'évaluer les connaissances générales élémentaires, de contrôler des capacités linguistiques et de s'assurer de la bonne intégration des candidats. Désormais ces informations sont recueillies par écrit via un test cantonal basé sur un catalogue standardisé de questions fermées.

Plus précisément, les candidats à la bourgeoisie de Montreux recevront, par voie postale, une série de questions avec les réponses correspondantes et n'auront plus qu'à cocher des cases par le biais d'un QCM, lors de leur audition.

Je veux témoigner de l'exemplarité de la procédure mise en place par la commune de Montreux jusqu'à cette nouvelle réforme. Si quelques dérives de petites communes montées en épingle par la presse en matière de procédure de naturalisation sont évidemment condamnables, quel est le but entrepris par cette réforme ? Si ce n'est de simplifier à outrance la procédure et de naturaliser le plus grand nombre de candidats possible. Dans cet état d'esprit autant avoir le courage et l'honnêteté d'établir le droit du sol. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président

Merci Monsieur Haldi, même si je comprends vos propos pour avoir siégé avec vous à de nombreuses reprises, votre intervention ne pourra pas avoir de réponse municipale. Nous prenons note de ce que vous avez dit.

M. le Président

Je remercie par avance toutes les personnes de bien vouloir transmettre leurs textes à notre secrétaire.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de votes et de les rapporter à l'huissier pour ceux qui le devraient, les bouteilles de PET se retrouvent à la poubelle. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 22h07, M. Yanick Hess Président lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 22 mai 2019, à 20h00, au collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Yanick Hess

Céline Morier